

Compte-rendu de la réunion d'ouverture de la consultation du public

**Le jeudi 5 mars 2025 de 18 h à 20 h,
à la salle des fêtes de Damblain (88320)**

Présents :

- Raymond BEULNE
- Jean-Michel PERICARD
- Patrick CHAMPION
- Eric GRANDEMANGE, M. le maire de Damblain
- Sébastien HUET
- Didier DECLERCQ
- Dominique CHAMPION
- Nathalie ARETIN
- Patrick ARETIN
- Eric VALLON
- Un participant n'ayant pas indiqué son nom sur la liste d'émargement.

Intervenants représentant la société Européenne de Biomasse : M. Alessandro PALERMO, Directeur Projets France, M. Philippe BOBANT, Responsable Approvisionnements, M. Victor GIRARD, Responsable R&D.

Ordre du jour :

- Présentation des intervenants et de leur fonction par Mme Sylvie HELYNCK, commissaire-enquêtrice, qui a assuré la présidence et l'animation de la réunion d'information et d'échange
- Présentation de l'objet de la réunion et de la consultation du public, par Mme Sylvie HELYNCK, (à partir d'un diaporama),
- Présentation du projet par M. Alessandro PALERMO, (à partir d'un diaporama) ; de messieurs Victor GIRARD et Philippe BOBANT,
- Echanges avec le public.

Questions et réponses apportées par M. Alessandro PALERMO :

Question 1 :

Le bois devient noir après traitement. En usage domestique, le pellet blanc absorbe énormément l'humidité. Votre produit pourrait-il être stocké dehors, sous la pluie, sans dégradation ?

Synthèse réponse 1 :

Oui. L'un des atouts majeurs du pellet HPCI® est sa très faible hygroscopie. Des essais ont été menés : les pellets stockés plusieurs jours sous la pluie ou immergés peuvent ensuite être manipulés à la chargeuse et utilisés sans perte de qualité. Cela permet :

- o un stockage extérieur sans infrastructure,

- une logistique plus simple,
- la compatibilité avec des installations conçues pour du charbon.

Question 2 :

Quelles différences entre votre procédé et celui d'une usine de pellets blancs ? Pourquoi ne pas rester sur du pellet blanc, qui est moins coûteux à produire ?

Synthèse réponse 2 :

Le pellet blanc est destiné à l'usage domestique, là où le HPCI® est destiné à des usages industriels (production d'électricité, éthanol 2G, biochar, huile de pyrolyse, ...).

Les étapes initiales sont similaires (broyage, séchage), mais le point clé est la cuisson permettant d'obtenir un matériau transformé (le HPCI®) avec un pouvoir calorifique plus élevé.

Le pellet HPCI® a un coût de fabrication plus élevé, mais :

- possède une valeur énergétique supérieure (4,8 MW/t pour un granulé blanc contre 5,2-5,3 MW/t pour le HPCI®),
- est insensible à l'humidité,
- permet d'accéder à de nouveaux marchés industriels (prix plus important : environ 150 €/t pour le granulé blanc contre environ 300 €/t pour le HPCI),
- vise surtout la substitution au charbon, avec des gains en matière d'émissions de CO₂ importants.

Question 3 :

Où trouverez-vous 350 000 tonnes de bois ? La ressource n'est pas infinie, et localement on ne voit pas de bois "pourrir". Comment garantir la durabilité ? L'ONF interdit même parfois de toucher au bois mort (biodiversité).

Synthèse réponse 3 :

- Les analyses nationales de l'ADEME montrent que la forêt française se régénère et produit plus que ce qu'on en extrait.
- Les plans d'approvisionnement sont encadrés par le schéma régional Grand Est de la biomasse.
- Le projet utilise principalement :
 - bois de faible valeur,
 - bois dégradés,
 - résidus industriels,
 - bois scolytés,
 - bois actuellement exportés mais qui pourraient être exploités sur place.
- Rayon d'approvisionnement prévu : entre 80 et 100 km.

- Des études spécifiques ont été exigées par l'administration pour vérifier la non-concurrence avec les usages existants.
- Sans bois, il n'y aurait pas de projet, en sachant que des gros industriels de la transformation du bois (panneautiers, scieries) consomment jusqu'à un million de tonnes de bois par an. En outre, les scieries industrielles ont un rendement d'environ 55%, ce qui laisse 45% de matière disponible et valorisable pour des usages complémentaires. Actuellement la majeure partie de cette ressource est expédiée vers les gros industriels proches de la Belgique ou du Luxembourg (panneautiers et papetiers) ou à l'étranger, ne permettant qu'un transport par jour. En valorisant ces coproduits à Damblain, la distance sera réduite (circuit court) et permettra 2 à 3 rotations par jour, diminuant ainsi le bilan CO₂ de la gestion de ces matières premières.

Question 4 :

Le retrait du bois mort et des résidus peut appauvrir les sols (moins d'humus), ce qui compromettrait le renouvellement des forêts à long terme. Comment éviter cela ?

Synthèse réponse 4 :

Les exploitants forestiers et l'ONF définissent précisément :

- les volumes exploitables,
- les zones où laisser du bois mort (rémanents),
- les règles de gestion durable.

Le projet ne vise pas le bois mort destiné à rester en forêt mais plutôt :

- les chablis,
- les résidus de coupe,
- les bois inutilisables en scierie (et en première transformation).

Les schémas régionaux garantissent que les prélèvements restent inférieurs à l'accroissement biologique.

Question 5 :

Envisagez-vous des marchés de type charbon actif ou pyrolyse ?

Synthèse réponse 5 :

Oui, des perspectives existent, mais elles nécessitent un procédé supplémentaire (pyrolyse) pour augmenter la teneur en carbone. Une étude économique sera nécessaire pour valider la rentabilité de cette application.

Question 6 :

Le projet bénéficiera-t-il de subventions ?

Synthèse réponse 6 :

À ce stade : aucune subvention.

L'obtention d'aides publiques ne peut être envisagée qu'une fois :

- le dossier environnemental validé,
- les autorisations obtenues,
- le montage technique finalisé.

Question 7 :

Quels délais de construction ? Disposez-vous de la main-d'œuvre nécessaire ?

Synthèse réponse 7 :

- Une fois les autorisations obtenues : environ 2 ans de travaux.
- Certaines machines (chaudière, cuiseur) ont des délais de fabrication de 12 à 18 mois.
- Chantier mobilisant jusqu'à environ 200 personnes en instantané sur plusieurs semaines voire mois.
- Des logements seront ponctuellement nécessaires afin de suivre les phases de mise en route et d'essais, notamment pour certains spécialistes d'équipements précis venant de l'étranger, maîtrisant leurs technologies installées (déjà le cas sur l'autre site de production en France à Pomacle dans la Marne).

Question 8 :

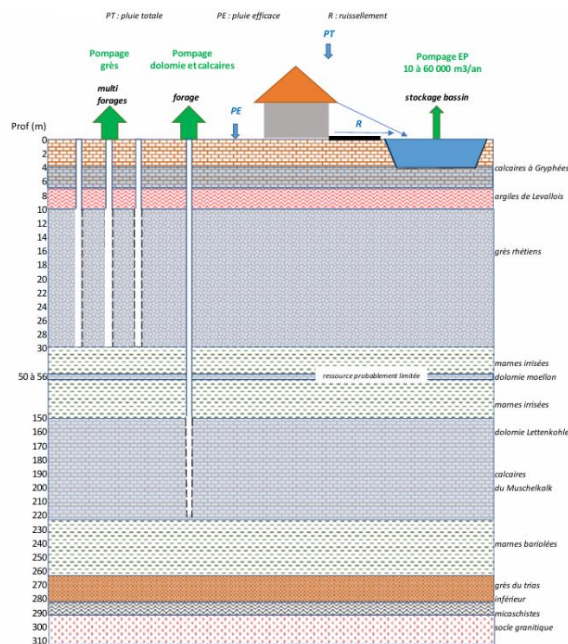
Comment comptez-vous combler vos besoins en eau ?

De nombreuses questions et remarques successives portent alors sur :

- la profondeur des forages,
- les risques de manque d'eau en été,
- les précédents historiques (sécheresse 1976),
- la capacité réelle des aquifères,
- les expériences locales de puits privés.

Synthèse réponse 8 :

- Une étude hydrogéologique complète a été menée avec un surdimensionnement du besoin (5 à 8 m³/h garanti alors que notre besoin sera de 5 m³/h).
- Plusieurs forages sont envisagés pour sécuriser le débit.
- La ressource en eau du projet sera au final assurée par :
 - 1 forage au droit des dolomies de la Lettenkohle et des calcaires du Muschelkalk (150 à 220 mètres de profondeur), pour un débit de 5 m³/h. Ce forage permettra de constituer la base de l'alimentation en eau,
 - 3 forages au sein des grès Rhétiens (10 à 30 mètres de profondeur), pour un débit unitaire de 2 m³/h, permettant une alimentation supplémentaire en cas de pointe,



- 1 complément issu des eaux pluviales récupérées sur le site.
- Nous allons également recycler les eaux usées issues du process.
- Le projet n'utilisera pas d'eau potable pour l'industrie.
- L'objectif est de trouver un niveau d'eau moins profond que les anciens forages militaires (~250 m) pour éviter :
 - l'eau trop minéralisée,
 - les coûts de traitement.
- Le dimensionnement doit assurer un fonctionnement même en période sèche.
- Pour des projets de ce type, s'il n'y a pas d'eau ou pas de bois, il n'y a tout simplement pas de projet.

En conclusion de ces échanges, Mme Sylvie HELYNCK remercie les participants et souligne la grande qualité de la présentation du projet, à la fois détaillée et complète. Cette présentation a permis d'éclairer les objectifs du projet et d'évaluer les intérêts particuliers de celui-ci.

Mme Sylvie HELYNCK rappelle que cette réunion d'information et d'échanges sera suivie :

- **d'une permanence le samedi 7 mars 2026, de 10h à 12 h, à la mairie de Damblain ;**
- **d'une réunion de clôture le jeudi 21 mai 2026, de 18 h à 20 h, à la salle des fêtes de Damblain ;**
- **d'une permanence le mardi 26 mai 2026, de 10h à 12 h, à la mairie de Damblain.**